



DOCUMENT D'INFORMATION

Proposition pour les modalités de gouvernance de l'ONU-REDD 2016-2020

PROGRAMME ONU-REDD
QUATORZIÈME RÉUNION
DU CONSEIL D'ORIENTATION

20-22 mai 2015

Washington, D.C, États-Unis

I- Contexte

Le Programme ONU-REDD en cours (2009-2015) permet l'attribution de nouveaux fonds seulement jusqu'au 31 Décembre 2015. Pour recevoir de nouveaux financements des donateurs, le Programme ONU-REDD nécessite des éléments suivants :

- un nouveau **cadre stratégique** (2016-2020), dans lequel la Théorie du changement, les priorités et les approches clés soient définis ;
- un ensemble de **modalités de gouvernance**, révisées et adaptées au nouveau cadre stratégique, et
- un nouvel **Accord** entre les donateurs et le Bureau du FASM, sur la base des deux éléments ci-dessus et un Protocole d'Entente entre le Bureau du FASM et les organismes de l'ONU-REDD.

La conception proposée des nouvelles modalités de gouvernance de l'ONU-REDD est basée sur les contributions suivantes :

- recommandations de la révision du Conseil d'orientation (2013) et de l'évaluation externe de l'ONU-REDD (2014) ;
- leçons apprises dans la période 2011-2015, y compris les commentaires des parties prenantes de l'ONU-REDD ;
- consultation avec les membres du Conseil d'orientation (sur la base d'un document diffusé le 13 mars 2015) ;
- discussions lors d'une réunion d'experts de la gouvernance de l'ONU-REDD (tenue à Genève, le 24 avril 2015) ;
- considérations générales sur la conception institutionnelle et la réforme, y compris les meilleures pratiques, et les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Bureau du FASM (qui est l'agent administratif de l'ONU-REDD) ;

II- Proposition sur les modalités de gouvernance de l'ONU-REDD pour les années 2016-2020

Une gouvernance à 3 niveaux est proposée :

- Un **Conseil d'orientation** large, qui va se concentrer sur les fonctions stratégiques (suivi des progrès vers le cadre stratégique du programme), avec des rôles dans la coordination et le dialogue internationaux et dans la gestion des connaissances ;
- Un petit **Conseil exécutif**, pour améliorer l'efficacité des décisions opérationnelles ;
- Des **comités directeurs nationaux** associant les différentes parties prenantes, systématiquement créés pour chaque programme national, pour guider et superviser la mise en œuvre au niveau national.

La participation de chacune des principales parties prenantes du Programme ONU-REDD est envisagée dans les 3 niveaux de gouvernance. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des modalités de gouvernance proposées.

Modalités de gouvernance de l'ONU-REDD proposées – En bref

	Comités directeurs nationaux	Conseil exécutif	Conseil d'orientation
Rôle clé	Superviser la mise en œuvre du programme Garantir l'alignement avec les priorités nationales	Allocation de fonds Fonctionnement du Programme	Orientation stratégique Échange de connaissances
Fonction	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver les plans de travail et les budgets annuels • Approuver les rapports d'étape et les rapports financiers • Commander des évaluations externes • Approuver les révisions budgétaires mineures et les extensions sans frais • Veiller à l'application des directives techniques de l'ONU-REDD <p><i>En outre, pour les fonds affectés au niveau national :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuver la conception du programme (description des résultats et des sorties), la répartition du budget et toute révision suivante 	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver les résultats du cadre 2016-2020 de l'ONU-REDD • Approuver le rapport annuel consolidé de l'ONU-REDD • Assurance de qualité et supervision • Définir les critères d'éligibilité et priorisation des pays pour orienter l'allocation des fonds • Approuver les budgets des pays au niveau des résultats et toute révision des budgets 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommander les questions qui doivent être examinées par l'ONU-REDD et solliciter les contributions de tous les partenaires • Réviser les progrès de l'ONU-REDD et la cohérence avec le Cadre Stratégique • Échanger les leçons apprises, identifier les défis et partager les pratiques REDD+ • Renforcer la collaboration avec le FCPF et d'autres initiatives • Discuter l'évolution de la REDD+ au niveau international et les impacts potentiels sur le Programme
Composition	<p>Au moins un représentant de chaque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • OSC (auto-sélectionné), • Population autochtone (auto-sélectionné), • Représentant de pays de l'ONU • Conseiller principal ONU-REDD (assurance de qualité technique) <p>En plus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les donateurs peuvent participer • D'autres parties prenantes peuvent être invitées 	<p>Représentants de tous les groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays partenaires • Organisations de l'ONU • Donateurs • OSC et PA 	<ul style="list-style-type: none"> • Large et inclusif, suivant la composition du Conseil d'orientation actuel
Dimension	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin • Décision au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécutif peu nombreux • Devrait avoir la dimension pour se réunir fréquemment et pour communiquer en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Large et inclusif, suivant la composition du Conseil d'orientation actuel • D'autres partenaires et groupes ONU-REDD sont bienvenus sur base d'autofinancement • Ouvert aux observateurs
Fréquence des réunions	Au besoin, au moins une fois par an	Au besoin, au moins une réunion face à face par an	Une fois par an, immédiatement après l'assemblée des participants du FCPF
Facilité par	Unité de gestion du programme au niveau national et bureau de pays de l'ONU	Secrétariat de l'ONU-REDD	Secrétariat de l'ONU-REDD